Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 044-200067635-20230706-07_2023_01-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 3 juillet 2023

07.2023-01	**ADMINISTRATION GENERALE** **OBJET : Attribution de subventions aux associations**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant sur les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'avis de la Commission Tourisme-Culture en date du 10 mai 2023,

VU l'avis de la Commission Attractivité économique en date du 7 juin 2023,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 20 juin 2023,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions par l'attribution de subventions,

CONSIDERANT les demandes de de subventions adressées par des associations au titre de l'année 2023,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'autoriser le versement de subventions aux associations suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 044-200067635-20230706-07_2023_01-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

	Soutien financier	Mise à disposition d'un équipement
Incendie et Secours (113 0)		
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aigrefeuille-sur-Maine	1 306,40 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de Boussay	852,00 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de Château-Thébaud	823,60 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de Clisson	1 476,80 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de La Planche	766,80 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de Vieillevigne	1 050,80 €	
Ecole de jeunes Sapeurs-pompiers de Clisson	645,38 €	
Total Incendie et secours	**6 921,78 €**	

Famille (63 0 et autres)		
Ecole des Parents et des Educateurs - point écoute parents	2 183,00 €	
Ecole des parents point accueil et écoute jeunes 12-25 ans	2 545,00 €	
Animaje		Local
Total Famille	**4 728,00 €**	

Tourisme et Culture (95 0 et 33 0)		
Comité départemental de canoë-kayak 44 : manifestation Pagayons en Sèvre et Maine : 24 et 25/06/2023	1 000,00 €	
Association Les Italiennes de Clisson : festival du 20/06 au 08/07/2022	2 000,00 €	
La voix des cœurs - Festival Les Clissonnantes : 05/10 au 08/10/2023	1 500,00 €	
Association Zik'N'Roll : 24 et 25/03/2023	1 000,00 €	
Association Jeanette et ZigZag	1 000,00 €	
Association La Toue scène : festival musical itinérant sur la Sèvre "Escales festives 2023" : 20/05 au 29/05/2023	2 000,00 €	
Total Tourisme et Culture	**8 500,00 €**	

Développement économique (90)		
L'outil en main Sud vignoble : initiation aux métiers manuels	2 000,00 €	
Total développement économique	**2 000,00 €**	

Administration générale (020)		
Amicale laïque de Château-Thébaud - section VTT : trail Raid Caffino : 9/09 au 10/09/2023	1 000,00 €	
Association Classic Loire-Atlantique : organisation d'une course cycliste : 18/03/2023	8 000,00 €	
Association Smart Cross		Terrain des Mortiers (Gorges)
Amicale laïque de Haute-Goulaine		Local
Amoureux du désert		Local
Total Administration générale	**9 000,00 €**	

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.
« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson,
Le 03/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président